



Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 25 avril 2014

### ***Report de la CAP Educateurs/Chef de Service Educatif***

#### ***« postes spécifiques outre-mer » et « postes à profil » du 25 avril 2014***

Lors de cette CAP, devaient être étudiés les postes spécifiques outre-mer ainsi que les postes à profil.

Au cours de la préparation, la délégation SNPES-PJJ/FSU a alerté l'AC sur la question des postes susceptibles de devenir vacants (PSDV) en outre-mer.

En effet, la circulaire de mobilité précisait page 127 « qu'il est possible de candidater sur un PSDV situé en outre-mer. » Or nous avons constaté d'une part, que certaines DIR ont fait barrage aux agents postulant sur des PSDV outre-mer et d'autre part, que l'administration centrale ne comptait pas les étudier *in fine* à cette CAP.

Outre le fait que nous sommes surpris que l'AC n'applique pas sa propre circulaire, cette pratique introduit une rupture d'égalité dans le droit à mutation pour tous les agents.

Pour garantir l'égalité de traitement, la délégation SNPES-PJJ/FSU a demandé le report de l'étude des postes outre-mer au mois de mai lors de la CAP classique. C'est selon nous la seule garantie pour que tous les agents puissent postuler en Outre-Mer sur l'ensemble des postes.

**Pour autant, nous étions favorables à étudier ce jour les postes à profils (AC, DIR, ENPJJ, RUE.), mais le DRH a cependant décidé de reporter l'ensemble de cette CAP au 26 mai, date à laquelle se tiendra également la CAP de mobilité classique.**

L'administration va publier une note d'information afin de définir les nouvelles modalités pour postuler sur les PSDV en outre-mer.

La délégation de la CAP éducateurs/CSE

SNPES-PJJ/FSU